

Alouette calandre, *Melanocorypha calandra* (Linné, 1766)

Classification (Ordre, Famille) : Passériformes, Alaudidés

Description de l'espèce

Alouette méditerranéenne de grande taille (la plus grande espèce en France et en Europe de l'Ouest), de coloration générale brune, rappelant celle de l'Alouette des champs *Alauda arvensis*. Le dos est strié de noir et de blanc, assez finement. Les parties inférieures sont crèmes, unies, sauf au niveau de la poitrine où l'on note de fines stries noires. La tâche noire de part et d'autre du cou est plus visible. Cette alouette montre également un large sourcil blanc, une absence de crête et un fort bec conique de couleur corne. La queue, relativement courte, possède des rectrices externes blanches.

En vol, l'Alouette calandre montre ses ailes larges, trapues, bordées postérieurement de blanc, tandis que le dessous de celles-ci est noir.

Pas de dimorphisme sexuel ; les jeunes volants ne sont pas discernables des adultes.

La mue complète des adultes débute après la reproduction (fin juin ou début juillet) et s'achève à la mi-octobre. Celle des jeunes commence dès la période d'envol. Elle est également complète et s'achève sans doute en novembre.

Le chant est émis en vol nuptial. L'oiseau s'élève dans les airs avec un vol assez circulaire, et, de loin, peut ressembler un peu à une chauve-souris de forte taille. Le chant est assez proche de celui de l'Alouette des champs, mais plus grave, plus doux, entremêlant des notes nasillardes typiques et de courtes pauses, de même que des imitations (JCR, CD3/pl.35). En vol, elle pousse des cris rauques, proches de ceux de l'Alouette des champs.

Longueur totale du corps : 18 à 19 cm. Poids : 55 à 65 g.

Difficultés d'identification (similitudes)

Elle ressemble à l'Alouette des champs. Celle-ci est cependant de taille moins importante et présente une huppe. Il est également possible de distinguer en vol le dessous plus clair des ailes.

Elle est également proche de l'Alouette calandrelle (*Calandrella brachydactyla*). Cette dernière, plus petite, présente une tache noire beaucoup moins large à la base du cou. En vol, l'alouette calandrelle n'a pas d'émargination blanche à l'arrière de l'aile.

Répartition géographique

L'espèce a une très large répartition qui s'étend du Maghreb en passant par le sud de l'Europe, jusqu'aux steppes d'Asie centrale et la Mongolie.

En Europe, où elle est en limite d'aire, on la rencontre de la péninsule Ibérique au sud de l'Italie, les pays balkaniques, la Roumanie, l'Ukraine et la Turquie. Elle niche également en Afrique du Nord et au Moyen-Orient [bg7].

En France, elle se cantonne actuellement sur un aérodrome dans le Var, en plaine de la Crau (Bouches-du-Rhône) et dans le Causse Méjean en Lozère [2]. Elle s'observe très rarement en dehors de son aire restreinte de reproduction, et on peut alors la voir jusqu'en Bretagne, dans la Somme, en Haute-Saône, en Isère et dans le centre de la France [bg19], mais ce type d'observation est de moins en moins fréquent.

L'espèce hiverne sur place, en Crau.

Biologie

Ecologie

En France, et jusqu'à récemment, elle habitait les zones à végétation halophile, les jachères et les pelouses sèches pâturées du littoral méditerranéen. De nos jours, elle ne fréquente plus que quelques aérodromes et la plaine sèche et caillouteuse de la Crau. Dans la partie orientale de son aire de répartition, c'est typiquement une alouette des steppes. Mais on la trouve aussi dans des milieux plus cultivés comme en Espagne ou en Turquie. La présence de buissons et même d'arbres épars n'empêche pas sa présence.

En hiver, elle peut constituer des groupes importants fréquentant alors aussi les milieux agricoles.

Comportement

L'Alouette calandre chante dès la fin février, en vol ou perchée sur des buissons bas et des tas de cailloux (Crau), qu'elle utilise également lorsqu'elle se pose, contrairement aux autres alouettes (Alouette calandrelle et Alouette des champs) avec lesquelles elle vit en sympatrie en période de nidification (Crau, Vinon-sur-Verdon dans le Var).

L'espèce, grégaire en hiver, peut l'être aussi pendant la période de nidification pendant laquelle elle semble coloniale. En hiver, l'espèce se rassemble en bandes atteignant 200 individus en Crau en 1985, 110 en 2000, et bien que sédentaire, elle semble pratiquer un erratisme dans sa zone de distribution actuelle.

Reproduction et dynamique des populations

Les couples sont rassemblés en agrégats plus ou moins denses (densité moyenne de un à trois couples/ha, [5] ; trois ou quatre couples sur environ trois hectare [4]) et les pontes semblent synchrones.

La ponte comporte en moyenne cinq œufs déposés dès le début avril, dans un nid aménagé à terre. Celui-ci est une simple excavation, garnie d'herbes sèches et de feuilles, bâti par les deux sexes. L'incubation dure deux semaines. Elle est l'oeuvre de la femelle, semble-t-il, mais le mâle pourrait y participer également.

Les jeunes sont nidicoles. La date d'envol n'est pas connue, mais les jeunes sont nourris au nid pendant dix jours. Il peut exister une ponte de remplacement et une seconde ponte est possible (observée chez 20 à 30% des couples en Italie [5]).

Le taux de survie en France est inconnu, mais ne doit pas excéder 50% des œufs pondus [bg7]. En Italie, la probabilité de survie des œufs et des jeunes aux nids a été estimée à environ 63% sur une étude de trois ans [5].

Régime alimentaire

L'Alouette calandre est largement insectivore en été, granivore en hiver. Acridiens, odonates, hémiptères, diptères, orthoptères (davantage que les autres alouettes), ainsi que les chenilles de lépidoptères constituent le fond du régime estival. Pour ce qui est des graines, l'espèce est assez opportuniste, se nourrissant de ce qu'elle trouve, notamment de graines de chénopodiacées et de graminées. Les céréales (graines et jeunes pousses) font également partie du menu hivernal [bg7].

Habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats susceptibles d'être concernés

6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)(*sites d'orchidées remarquables) (Cor. 34.31 à 34.34)

6220*- Parcours substepaniques de graminées et annuelles du *Thero-Brachypodietea* (Cor. 34.5)

Statut juridique de l'espèce

L'Alouette calandre est une espèce protégée (article 1 et 5 de l'arrêté du 17 avril 1981), inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux et à l'Annexe II de la Convention de Berne.

Présence de l'espèce dans les espaces protégés

Les rares sites qui accueillent encore l'Alouette calandre sont partiellement protégés. La population de Crau est incluse dans la ZPS « Crau sèche » ainsi que dans la Réserve Naturelle des Coussouls de Crau.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Cette espèce était considérée en déclin modéré en Europe au début des années 1990 [bg4], sauf en Russie où un déclin a été détecté plus tard. En 2004, la population européenne est estimée entre 10 et 24 millions de couples et est toujours considérée en déclin. Elle est en régression dans la plupart des pays, et notamment ceux du bassin méditerranéen [bg2]. La population espagnole regroupe l'essentiel de la population d'Europe occidentale, soit un à 3,4 millions de couples. Son déclin semble toujours y être d'actualité [bg44].

Son statut de conservation est considéré comme « en danger » [bg53] en France où se reproduit une part minimale de l'effectif nicheur européen, avec moins de 50 couples sur deux sites [4]. Cette distribution est en diminution de plus de 50% depuis les années 1970 [bg53]. L'espèce était pourtant citée comme abondante et commune au XIXe siècle, tant en Provence que dans le Languedoc-Roussillon [7]. La population était ensuite estimée à 400 couples dans les années 1975-1980 sur 20 sites [bg53], puis à 50-150 couples au début des années 1990 [bg72]. Cette population relictuelle se trouve au bord de l'extinction. Disparue en Languedoc-Roussillon depuis 1997 à 2000 (dans le Gard puis l'Aude [1; 8]), les dernières populations nicheuses françaises de l'espèce sont cantonnées en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Dans le Var, alors qu'elle occupait certaines plaines, elle n'occupe plus actuellement que l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon où une dizaine de couples nichait encore en 2001 [3], mais seulement 5-6 couples en 2003. Dans les Bouches-du-Rhône, seules deux zones très proches de Crau centrale abritent encore une population nicheuse estimée entre 25 et 30 couples, qui pourrait encore être viable à terme si elle était efficacement protégée.

Menaces potentielles

Le déclin de l'Alouette calandre n'est pas récent, mais il prend maintenant des proportions très inquiétantes. Les principales causes de ce déclin sont presque toutes liées à la disparition ou à la modification de l'habitat de cette espèce : les pelouses xériques. Ainsi, l'intensification des pratiques agricoles (abandon des jachères, irrigation, viticulture), la mise en culture des pelouses, l'urbanisation diffuse ou intensive, la régression du pastoralisme entraînant la fermeture des milieux sont directement responsables de la disparition des populations (Gard, Camargue, etc.).

La distinction entre l'Alouette des champs, espèce chassable, et l'Alouette calandre n'est pas toujours aisée et peut potentiellement amener à quelques tirs accidentels d'individus.

Par ailleurs, la concurrence avec l'Alouette des champs comme cause de régression a été évoquée [6] sans que cela ne soit prouvé.

Sur le site de l'aérodrome de Vinon-sur-Verdon, particulièrement bien étudié, les menaces identifiées sont le piétinement, le gyrobroyage, l'extension des cultures intensives avoisinantes, les carrières, et la création de lotissements [3]

Propositions de gestion

La priorité absolue est la conservation des sites que l'espèce habite encore, accompagnée d'une gestion adéquate. Citons par exemple dans la plaine de la Crau, la mise en Réserve Naturelle qui a permis d'assurer la pérennité des habitats. Il est également nécessaire de mettre en sécurité les colonies présentes afin d'optimiser le succès de la reproduction.

Depuis 2002, la LPO PACA a mis en place un suivi sur le site de Vinon-sur-Verdon afin d'améliorer les connaissances, de sensibiliser le gestionnaire et de mettre en place des mesures de gestion favorables à l'Alouette calandre. Il a ainsi été élaboré un calendrier des dates d'intervention pour l'entretien de l'aérodrome, et des secteurs sensibles où la circulation devrait être interdite ont été identifiés. La mise en place d'actions de reconquête des habitats perdus sous la pression de la maïsiculture, par exemple, y constitue une priorité.

Par ailleurs, la restauration de taches d'habitats favorables (milieux steppiques, avec pâturage) suffisamment étendues, non morcelées et attenantes aux zones déjà occupées permettrait de maintenir voire de renforcer les quelques noyaux de population en sursis.

Enfin, pour une population aussi fragile, il conviendrait d'interdire la chasse aux alouettes dans les espaces protégés où la calandre est présente, et de sensibiliser les chasseurs à la présence de cette espèce dans les autres régions concernées, pour éviter tout risque de méprise.

Etudes et recherches à développer

Aucune étude particulière sur les exigences écologiques de l'Alouette calandre n'a été réalisée en France. Pourtant, elle permettrait probablement de mettre en place des mesures de gestion plus favorables à l'espèce (action sur la hauteur de végétation, le type de cultures à mettre en place, etc.). Par ailleurs, le cycle annuel de l'espèce est mal connu. Y a-t-il un brassage des populations entre les sites français et espagnols ? A Vinon, l'espèce est particulièrement rare en hiver. Est-ce dû à une dispersion locale ou à une large émigration ?

Un programme de baguage est actuellement en phase de test par le CRBPO, et sera mis en place si les effectifs bagués pendant cette phase se révèlent suffisants pour permettre une analyse des données. Ce programme a pour objectif l'étude de la survie juvéniles et adultes et de la qualité de la reproduction.

Bibliographie

1. COMITE MERIDIONALIS (2004).- Liste rouge des oiseaux nicheurs en Languedoc-Roussillon, juin 2003. *Meridionalis* 5: 18-24.
2. DUQUET, M. (2005).- Les nouvelles ornithos françaises en images. Juillet-septembre 2005. *Ornithos* 12(5): 288-293.
3. FLITTI, A. (2001).- *Etude ornithologique et proposition d'un périmètre de ZPS pour la « Moyenne Vallée de la Durance » (ZICO PAC 01)*. Rapport Diren/LPO PACA. 75 p.
4. FLITTI, A. (2004).- L'Alouette calandre *Melanocorypha calandra* en France : état de conservation et enjeux. *Ornithos* 11(3): 126-131.
5. GUERRIERI, G., SANTUCCI, B., CASTALDI, A. & DE VITA, S. (1997).- Reproductive biology of the calandra lark, *Melanocorypha calandra*, in central Italy. *Rivista Italiana di Ornitologia* 67(2): 133-150.
6. OLIOSO, G., BENCE, P., BOUTIN, J., CHEYLAN, G., DHERMAIN, F. & BERGIER, P. (1983).- Les passereaux nicheurs des coussous de la Crau. *Biologie-Ecologie méditerranéenne* 10: 107-118.
7. SALVAN, J. (1983).- *L'avifaune du Gard et de Vaucluse*. Société d'Etude des Sciences Naturelles de Nîmes et du Gard / SPN Languedoc-Roussillon éditeurs, Nîmes. 238 p.
8. SUBRA, N. (1999).- L'Alouette calandre nicheuse sur l'aérodrome de Lézignan-Corbières en 1997. Etat des lieux et identification des besoins de l'espèce. Recommandation de gestion de son habitat. *Meridionalis* 1: 58-73.